Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA
FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

SERVICE NUCLEAIRE
Place de Louvain, 14
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tel : 32/2.229.84.05 - Fax : 32/2.229.84.16
www.rpfrance.eu

Guillaume Gillet - Marine Binet - Jocelyne Fricot

Février 2013 - Numéro 22

La Lettre du Service Nucléaire

SOMMAIRE

Editorial p.1
Bilan de la Présidence chypriote p.2
Perspectives pour la Présidence irlandaise p.5
Parlement européen p.7
« Stress tests » : les suites p.8

L'Editorial

La fin de l'année 2012 aura laissé à la fois un goût amer à ceux qui se sont investis dans l'exercice des stress tests, et un sentiment de gâchis. Cet exercice sans précédent, mené sur une base volontaire par tous les Etats membres, aurait mérité d'être valorisé, et promu au plan international.

Au lieu de cela, la Communication de la Commission du 4 octobre 2012, dressant un bilan des stress tests, a parfois pris des allures de réquisitoire à l'égard des Autorités de sûreté et des Etats membres. Dans ce texte, la Commission, disant s'appuyer pour cela sur les résultats des stress tests, annonce un interventionnisme échevelé sur les sujets nucléaires (directive « sûreté » révisée, RCN, gestion des situations d'urgence, sécurité nucléaire …) sans, sur plusieurs de ces thèmes, prendre en considération le partage des compétences EURATOM/Etats membres.

Ce qui aurait du être une démarche exemplaire et concertée d'amélioration de la sûreté après Fukushima, prend finalement l'allure d'un bras de fer, la plupart des régulateurs se sentant floués et mis en cause par la Commission. Un sentiment conforté par la proposition de Directive révisée rendue publique fin décembre 2012, qui se propose semble-t-il de « contrôler le contrôleur ».

2013 sera dominée par ces débats, la proposition de directive « sûreté » remaniée devant être soumise aux Etats membres probablement avant l'été.

L'actualité « nucléaire » sera riche sur d'autres points. La négociation sur le programme de recherche H2020 EURATOM devra nécessairement progresser, son adoption devant avoir lieu avant la fin de l'année. Le dernier Conseil Européen a avalisé la réintégration d'ITER dans le cadre financier pluriannuel, mais elle reste à concrétiser dans un texte réglementaire. Enfin, d'autres négociations, dont l'importance pour le secteur nucléaire est réelle, se poursuivront, en particulier la Directive « normes de bases », pour laquelle la Présidence irlandaise souhaite parvenir à un accord politique au mois de juin 2013.

2013 sera donc une année dense, d'autant plus qu'elle est, dans le jargon bruxellois, la dernière année « utile » avant les élections européennes et le changement de Commission en 2014.

Guillaume Gillet
Conseiller pour les affaires nucléaires

Le Groupe des Questions Atomiques (GQA) a traité les dossiers suivants sous Présidence chypriote :

CY 2012 EU

CYPRUS PRESIDENCY
OF THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

[Groupe des Questions Atomiques]

Directive « normes de bases »

La Présidence chypriote a fait progresser les négociations à travers la mise en place d'un groupe d'experts sur des thématiques tels que le radon, les NORM, les matériaux de construction, les situations d'urgence, les expositions non médicales et la protection des travailleurs extérieurs. Ce groupe d'experts présidé par Tom Ryan (Irlande) s'est réuni régulièrement en marge du GQA au second semestre 2012, permettant de dégager, entre experts, des propositions à considérer au GQA. En octobre 2012, la Présidence chypriote a présenté un texte de compromis aux délégations, transférant les dispositions du chapitre IX (protection de l'environnement) dans le chapitre VIII (protection du public) notamment. Ce texte constitue la base des négociations sous Présidence irlandaise.

Règlement relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie, Lituanie et Slovaquie (2014-2020)

La centrale de Bohunice en Slovaquie

Ce règlement prévoit un soutien financier de l'UE sur la période 2014-2020 pour le déclassement des unités 1 à 4 de Kozloduy, des unités 1 et 2 d'Ignalina, et des unités 1 et 2 de Bohunice. Ce texte a été largement discuté sous Présidence danoise. Le 4 juin 2012, la Présidence danoise a choisi de scinder la proposition initiale en deux propositions de règlements fondées d'une part sur l'article 203 TCEEA pour la Bulgarie et la Slovaquie, et d'autre part sur l'acte d'adhésion et le protocole n°4 pour la Lituanie. Cette scission a été entérinée par le COREPER le 25 juillet 2012.

Règlement instituant un instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) applicable à partir de 2014

Fin octobre 2012, la Commission a demandé la réouverture de l'approche générale partielle agréée en juin 2012. Les discussions sous Présidence irlandaise devraient se concentrer sur quelques aspects précis du règlement, en particulier sur la question de l'inclusion des garanties (« safeguards ») dans un instrument dédié à la promotion de la sûreté nucléaire, les renvois au règlement d'application commun qui ne prévoit pas de base juridique EURATOM, et les modalités d'application du règlement comitologie 182/2011 à cet instrument. La Présidence irlandaise, si elle aura sans doute à conclure sur ce dossier en 2013, n'en fera cependant pas une des priorités de son mandat.

Accord EURATOM – Russie

Suite à l'accident de Fukushima-Daiichi en mars 2011, la Russie a renoué le dialogue avec ses partenaires européens, sans pour autant réactiver les négociations sur l'accord EURATOM-Russie, resté en suspens depuis la révision en 2009 par le Conseil des directives de négociation. Le 30 octobre 2012, une première réunion du groupe technique UE-Russie, déclinaison du dialogue énergétique UE-Russie, a donné lieu à des échanges sur les sujets d'intérêt commun entre les deux parties dans le domaine nucléaire.

[Groupe Conjoint « Recherche / Questions atomiques »]

Horizon 2020 - EURATOM

En raison notamment de la complexité politique de ce dossier, la Présidence chypriote a choisi de se consacrer aux textes pendants d' « Horizon 2020 », faisant valoir que tant que la question de la réintégration d'ITER dans le Cadre Financier

Pluriannuel (CFP) n'était pas réglée, elle ne pouvait approfondir l'examen du texte. Elle s'est donc contentée d'un rapport de progrès présenté au Conseil « Compétitivité » le 11 décembre 2012. Ce rapport globalement neutre n'a pas mis en exergue les points de convergence dégagés en Groupe (comitologie appliquée à EURATOM, avenir de la recherche dans le domaine de la fusion et montant excessif des coûts administratifs dans « Horizon 2020 – EURATOM »).

Conférences, sommets et autres évènements

14ème édition du Forum EUROSAFE (5-6 novembre 2012)

14ème édition du Forum EUROSAFE, ayant pour objectif de contribuer à la convergence des pratiques de sûreté en Europe, par des échanges entre « Technical Safety Organizations » (TSO) et Autorités de sûreté nucléaire européennes. Sans surprise, les débats ont été marqués par les enseignements tirés de Fukushima, ainsi que par la problématique de la prolongation de l'exploitation des centrales nucléaires.

Conférence EURELECTRIC (20 novembre 2012)

Cette conférence a été l'occasion de dresser un état des lieux de la situation post-Fukushima, et de présenter les perspectives s'offrant à l'industrie nucléaire dans le contexte d'une économie décarbonée. La question de la pertinence du cadre européen existant en matière sûreté - notamment la révision de la directive « sûreté nucléaire» - ainsi que la problématique de la responsabilité civile nucléaire ont alimenté les débats.

European Nuclear Energy Forum
Bratislava - Prague

Table ronde sur la Convention d'Aarhus et le nucléaire (4 et 5 décembre 2012)

A l'invitation de l'Association Française des Comités et Commissions locales d'information (ANCCLI), et de M. RIVASI (Verts/ALE, France), une présentation de l'initiative « Nuclear Transparency Watch » a été organisée au Parlement Européen. Cet échange de vues a été le prélude à la table ronde qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2012 sur « les implications de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans le contexte de la sûreté nucléaire ». Cette table-ronde a été l'occasion d'un dialogue visant à améliorer la transparence et à encourager une participation active de la société civile à la prise de décision.

Réunion de l'ENEF à Luxembourg (19 décembre 2012)

Les membres de l'ENEF (European Nuclear Energy Forum) se sont réunis le 19 décembre à Luxembourg à l'occasion d'un séminaire afin de dresser un bilan des activités de l'ENEF depuis sa création en 2007 et de définir ses perspectives d'évolution, notamment en termes de transparence, de visibilité et de représentativité de ses travaux.

Inauguration du Siège de l'Organisation internationale ITER à Cadarache (17 janvier)

Le Siège de l'Organisation internationale ITER a été inauguré à Cadarache le 17 janvier en présence du Commissaire européen à l'énergie G. Oettinger et de la Ministre de la Recherche G. Fioraso. Mme Fioraso a rappelé le « rôle crucial » joué par l'Union européenne dans ce projet en tant que plus gros contributeur avec un engagement de 6,6 milliards d'euros, et la nécessité d'inscrire le financement d'ITER dans le cadre « des perspectives pluriannuelles européennes jusqu'en 2020 ». La France, qui assume en tant que pays hôte du projet des responsabilités particulières, notamment budgétaire, a tenu tous ses engagements en temps et en heure.

Plots parasismiques du futur Tokamak

Perspectives pour la Présidence irlandaise

La Présidence du Conseil de l'UE est exercée par l'Irlande jusqu'à la fin du premier semestre 2013.

Uachtaránacht na hÉireann ar Chomhairle an Aontais Eorpaigh
Irish Presidency of the Council of the European Union
eu2013.ie

Le programme de la Présidence irlandaise se concentrera sur les thèmes suivants :

[Groupe des questions atomiques]

Directive « normes de base »

La Présidence irlandaise, qui a fait de ce dossier sa priorité absolue, espère aboutir à une position commune avant la fin de son mandat, mi-2013, profitant d'une fenêtre d'opportunité avant l'arrivée de la proposition de directive « sûreté nucléaire » sur la table du Conseil. Elle s'appuiera sur une « feuille de route » et les travaux du groupe technique pour faire avancer efficacement les négociations sur les grands axes de la directive. Ce dossier très technique et chronophage ne sera pas sans poser des difficultés, notamment sur la protection de l'environnement, certaines délégations ayant exprimé de fortes réserves quant à l'introduction d'une référence à l'environnement dans le champ de la directive.

Règlement établissant un système communautaire d'enregistrement des transporteurs de matières radioactives

Cette proposition de règlement, qui a pour objectif d'établir un système électronique d'enregistrement permettant au transporteur titulaire d'un certificat d'enregistrement d'effectuer des opérations de transport de substances radioactives dans l'ensemble de la Communauté, a été temporairement suspendu de l'agenda des négociations, compte tenu des objections de certaines délégations, notamment à l'égard de la base juridique « protection sanitaire » retenue par la Commission. La Présidence irlandaise poursuivra des consultations bilatérales afin d'identifier les voies possibles de progrès sur ce dossier.

Règlement relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie, Lituanie et Slovaquie (2014-2020)

Les négociations sur ce texte ayant été menées en grande partie sous Présidence danoise et ayant abouti à un relatif consensus parmi les délégations, la Présidence irlandaise ne devrait a priori pas intervenir sur ce dossier, sauf en cas d'opposition de la Commission à la scission du règlement, celle-ci défendant une base juridique unique pour les trois pays (article 203 TCEEA), ou de grande difficulté avec le Parlement européen, qui examine également la question de la base juridique. La Bulgarie, la Lituanie et la Slovaquie souhaitent le prolongement du soutien financier de l'UE. Quant aux autres Etats membres non concernés, leurs positions restent réservées et visent à garantir d'une part des conditions de sûreté élevée, et d'autre part à encadrer l'utilisation des ressources communautaires. Pour information, l'accord trouvé au Conseil Européen sur le Cadre Financier Pluriannuel au mois de février a fixé, pour chaque réacteur, les montants financiers suivants : 260 M€ pour Kozloduy, 400 M€ pour Ignalina, et 200 M€ pour Bohunice sur la période 2014-2020.

Convention sur la Sûreté Nucléaire

La 6ème conférence de révision de la Convention sur la Sûreté Nucléaire aura lieu du 24 mars au 6 avril 2014 à Vienne. Un groupe de travail « efficacité et transparence » a été créé début 2013 en vue notamment de préparer cette

échéance. La question de la représentation de la Communauté Euratom, par la Commission, au sein de ce groupe de travail, et du mandat qui devait lui être confié, a été soulevée par les délégations sous Présidence chypriote. La Présidence irlandaise a entrepris de réviser les directives de négociation du mandat confié en juillet 2012 à la Commission. Constatant un consensus global, ce texte a été présenté au Conseil et adopté début février 2013.

Responsabilité civile nucléaire (RCN)

La Commission a estimé, dans sa communication du 4 octobre 2012 sur les tests de résistance, devoir répondre aux attentes de la société civile et du Parlement européen sur ce sujet, et a fait part de son intention de soumettre une proposition formelle fin 2013 selon le programme de travail qu'elle a établi. Certains Etats membres, dont la France, ont indiqué ne pas voir la valeur ajoutée d'une telle initiative.

Accord Euratom-KEDO

Les délégations sont parvenues sous Présidence irlandaise à un accord pour le renouvellement de l'accord EURATOM-KEDO ayant expiré le 31 mai 2012, qui entrera en vigueur de manière rétroactive au 1er janvier 2013 (adoption en COREPER le 30 janvier), les autres membres de la KEDO ayant déjà marqué leur accord.

[Groupe Conjoint « Recherche/ Questions atomiques »]

Horizon 2020 - EURATOM

En sommeil depuis plus d'un an au Conseil, les négociations portant sur le nouveau programme-cadre EURATOM (« H2020 EURATOM ») ont timidement repris sous Présidence irlandaise. La convergence de vues déjà constatée sous Présidence chypriote sur le soutien à la recherche dans le domaine de la fusion, sur la contestation des coûts administratifs excessifs et la comitologie, a été confirmée. L'Autriche, traditionnelle opposante à l'énergie nucléaire, a transmis des commentaires, mais dit attendre les conclusions du Symposium sur l'énergie nucléaire, qui aura lieu fin février 2013, pour se déterminer précisément sur le contenu du Règlement.

Programme complémentaire ITER

L'enjeu central de ce dossier est d'assurer la pérennité du financement communautaire pour ITER au-delà de 2013. La France s'est positionnée en faveur d'une réintégration d'ITER dans le CFP, de préférence dans un texte dédié (et pas dans H2020 EURATOM). La réintégration dans le CFP a été agréée dans le cadre de l'accord du Conseil Européen des 7 et 8 février 2013. Il reste maintenant à traiter la manière dont cette réintégration doit être effectuée.

Conférences, sommets et autres évènements

Symposium sur l'énergie nucléaire (26 et 27 février 2013)

Cette conférence se tiendra immédiatement après la présentation des résultats de l'étude de 2012 sur les « bénéfices et limites de la recherche sur l'énergie nucléaire de fission pour contribuer à une économie bas carbone » menée par la Commission. La contribution de la recherche dans le domaine de la fission, dans le contexte de la feuille de route de l'énergie de l'Union Européenne à l'horizon 2050 et sa contribution à long terme au bouquet énergétique de l'UE constitueront les principaux thèmes des présentations.

Directive « normes de base »

La Commission ENVI a nommé T. Ulmer (PPE, Allemagne) rapporteur sur ce dossier. Ce rapport vise notamment à éliminer les doubles emplois avec la directive 92/43/CEE relative aux dispositifs médicaux. Le texte émet des réserves, en l'absence d'une base scientifique solide, sur l'introduction d'un chapitre consacré à l'environnement. Un échange de vues a eu lieu en Commission ENVI le 23 janvier 2013. La Commission EMPL sera seule à émettre un avis, la Commission ITRE ayant décidé de ne pas se prononcer sur ce texte.

Directive « eau potable »

La Commission ENVI a été saisie sur le fond et a nommé M. Rivasi (Verts, France) rapporteure sur ce dossier. Cette dernière s'est s'appuyée sur l'avis Merkies (S&D, Pays-Bas), adopté mi-décembre 2012 en Commission ITRE. Le rapport Rivasi suggère notamment une modification de la base juridique, afin de substituer aux articles 31 et 32 du Traité EURATOM, l'article 192(1) du TFUE. Il est prévu que le Parlement adopte ce rapport en session plénière en mars 2013.

Règlement relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie

G. Chichester (ECR, Royaume-Uni) a été nommé rapporteur pour la Commission ITRE. L'avis de N. Torvalds (ALDE, Finlande) a été adopté par la Commission BUDG mi-décembre 2012. Cette dernière reproche aux trois pays, dans une résolution adoptée le 21 janvier dernier, « *un dépassement des coûts, des retards et un manque de coordination* ». Selon la Cour des Comptes, l'insuffisance du financement s'élèverait à 2,5 mds€. Pour mémoire, le financement prévu pour la période 2007-2013 s'élève à 2,85 mds€, soit 1 367 mds€ pour Ignalina (Lituanie), 613 M€ pour Bohunice (Slovaquie) et 868 M€ à Kozloduy (Bulgarie).

Règlement instituant un instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) applicable à partir de 2014

H. Krahmer (ALDE, Allemagne) a été saisi du rapport de la Commission ITRE, adopté début octobre par 47 voix pour, 6 contre et aucune abstention. Ce rapport souligne la nécessité d'adapter le soutien de l'UE, qui devrait désormais se concentrer sur la coopération et le partage du savoir-faire avec les pays tiers, y compris dans les domaines de la conception, du fonctionnement, de la maintenance et de la réglementation des centrales nucléaires. La Commission BUDG a été la seule à émettre un avis (Kozlowski - PPE, Pologne) adopté en juillet 2012, la Commission ENVI ayant décidé de ne pas se prononcer. Le calendrier prévisionnel du vote en session plénière n'est pas encore disponible.

Règlement « H2020 EURATOM » (2014-2018)

P. Skinner (S&D, Royaume-Uni) a été nommé rapporteur pour la Commission ITRE, saisie sur le fond. Ce rapport, qui défend notamment la réintégration du projet ITER dans le CFP, a été adopté en commission fin-février 2013 par 36 voix pour, 5 contre et 4 abstentions. La Commission BUDG, saisie pour avis, a adopté l'avis Haglund (ALDE, Finlande) en septembre 2011. L'adoption du rapport Skinner en session plénière est prévue en mars 2013.

Programme complémentaire de recherche ITER

La Commission ITRE a été saisie au fond sur ce dossier. C'est à V. Remek (GUE, Rép. Tchèque) qu'incombe ce rapport qui a fait l'objet d'un échange de vues en commission le 23 janvier 2013. Rappelant toute l'importance de ce projet destiné à terme à fournir à l'UE une énergie « sûre, durable, écologique », le rapport de V. Remek plaide pour un retour du budget consacré à ITER dans le Cadre Financier Plurinannuel. Le texte devrait être examiné en commission les 20 et 21 février prochains. C. Haglund (ALDE, Finlande), ancien rapporteur pour avis sur l'extension du 7ème PCRD EURATOM pour les années 2012-2013, est en charge de l'avis de la Commission BUDG.

« Stress tests » : les suites

Suite à l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi le 11 mars 2011 et à la demande du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, une **évaluation globale des risques et de la sûreté nucléaire de toutes les centrales nucléaires de l'UE** a été initiée au moyen de « stress tests ». La méthodologie de cet exercice a été définie le 24 mai 2011 par l'ENSREG et la Commission européenne, en s'appuyant sur l'expertise technique de WENRA. La sécurité nucléaire ne relevant pas de la compétence de l'ENSREG, un groupe ad hoc sur la sécurité nucléaire (GAHSN) a été créé en parallèle, à la demande de la France, le 19 juillet 2011.

ENSREG
European Nuclear Safety Regulators Group

Les tests ont été menés par les exploitants des centrales nucléaires et soumis à l'examen des autorités de sûreté nationales. L'évaluation des rapports des exploitants par les autorités de sûreté a été consignée dans les rapports finaux transmis fin 2011 à la Commission. Les rapports nationaux ont ensuite fait l'objet d'une revue par les pairs.

L'ENSREG et la Commission européenne ont adopté le 26 avril 2012 le rapport final des stress tests. Ce rapport conclut que tous les pays ont pris des mesures significatives pour améliorer la sûreté de leurs centrales, et qu'à la lumière des stress tests, aucune des centrales nucléaires européennes en activité ne devait être fermée. Outre les recommandations spécifiques adressées aux régulateurs nationaux dans les 17 rapports nationaux en annexe, le rapport identifie par ailleurs quatre pistes d'amélioration à traiter au niveau européen :

- Le développement par WENRA d'orientations pratiques sur l'évaluation des risques naturels (comprenant notamment les séismes, les inondations et les conditions climatiques extrêmes), des marges de sûreté hors dimensionnement et des effets « falaise » ;
- la reconnaissance par l'ENSREG de l'importance des examens périodiques de sûreté et de la nécessité de réévaluer les risques naturels au minimum tous les 10 ans ;
- La mise en œuvre des mesures identifiées visant à assurer l'intégrité du confinement des réacteurs ;
- La prise en considération par les régulateurs nationaux de la nécessaire mise en œuvre des mesures permettant la prévention d'accidents et leur « mitigation » en cas de risques naturels extrêmes.

Le rapport a fait l'objet de **conclusions du Conseil européen des 28-29 juin 2012** : « *Le Conseil européen a invité les États membres à assurer en temps voulu la mise en œuvre intégrale des recommandations formulées dans le rapport du groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) à la suite de l'achèvement des tests de résistance dans le domaine de la sûreté nucléaire. La Commission et l'ENSREG sont convenus que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil européen a pris note de ce que la Commission entend présenter, dans le courant de l'année, une communication détaillée sur le sujet. Il a appelé à une mise en œuvre rapide des recommandations du groupe ad hoc sur la sécurité nucléaire. Il a demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour renforcer la coopération entre l'UE et l'ensemble de ses voisins en matière de sûreté et de sécurité nucléaire* ».

Conseil Européen des 24 et 25 mars 2011

Conformément aux termes du rapport final adopté le 26 avril 2012, l'ENSREG et la Commission européenne ont établi un **plan d'actions** comprenant notamment un **processus de suivi des recommandations du rapport de l'ENSREG**. Ce document prévoit l'organisation d'un **séminaire européen consacré au bilan de la mise en œuvre des plans d'actions nationaux**, à l'initiative de l'ENSREG, qui se tiendra du 22 au 26 avril 2013.

Communication sur les résultats des stress tests

La Commission a publié le 4 octobre 2012 son rapport final sur les tests de résistance sous la forme d'une communication et d'un document de travail technique. Le rapport salue certes le travail des parties prenantes pour la conduite de cet exercice, mais souligne que d'importants progrès sont encore à réaliser dans la plupart des centrales nucléaires de l'Union européenne avant d'atteindre le niveau de sûreté escompté. **La Commission a publié en annexe de ce rapport un tableau schématisant ses recommandations en termes de sûreté pour chaque centrale nucléaire européenne**. Cette grille de lecture réductrice présente ainsi une hiérarchisation des centrales nucléaires européennes en fonction de leur degré de sûreté. **L'ENSREG, qui n'a pas été consulté par la Commission sur le contenu de ce rapport, l'a vivement critiqué**.

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.10.2012
COM(2012) 571 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les évaluations globales des risques et de la sûreté («tests de résistance») des centrales nucléaires dans l'Union européenne et les activités y afférentes

{SWD(2012) 287 final}

En outre, la communication néglige de préciser qu'il ne s'agit pas dans ce rapport d'une évaluation globale de la sûreté des installations nucléaires, mais de leurs marges de sûreté face à des évènements de nature exceptionnelle.

Estimant que d'importants progrès restent à accomplir en matière de sûreté, **la Commission a indiqué vouloir prendre toutes les mesures adéquates, législatives ou non-législatives, afin de rassurer les citoyens et le Parlement européen sur la fiabilité des installations nucléaires dans l'Union Européenne**. En dépit de son absence de compétences en matière de sécurité nucléaire, la Commission a l'intention de poursuivre l'exercice mené dans ses dimensions de sûreté et de sécurité, et entend contrôler le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un rapport global de suivi prévu pour 2014.

Directive « sûreté nucléaire » révisée

Dans cette optique, la Commission a transmis aux membres de l'ENSREG, aux membres du comité article 31 et au Forum Européen de l'Energie Nucléaire (ENEF) **un projet de directive « sûreté nucléaire » révisée** afin de remédier, à ses yeux, aux faiblesses de la directive de 2009. Outre l'amélioration de la transparence et le renforcement de l'indépendance des autorités de sûreté, la Commission souhaite par exemple introduire des dispositions techniques de sûreté, et disposer d'un pouvoir de vérification des résultats des revues par les pairs. Face à l'incertitude de la révision de cette directive, la Présidence irlandaise reste prudente. Elle ajustera son programme en fonction du calendrier de la directive (simple échange de vues, ou éventuellement premier examen du texte). Selon ses propres estimations, la Commission transmettra sa proposition au Comité Economique et Social Européen courant mars 2013, conformément aux dispositions du Traité EURATOM. Le texte pourrait être sur la table du Groupe des Questions Atomiques avant l'été 2013.

Résolution « stress tests »

La Commission « Industrie, Recherche, Energie » (ITRE) du Parlement européen a souhaité, peu après la présentation par le Commissaire à l'énergie G. Oettinger de la communication sur les résultats des stress tests, se prononcer sur ce dossier par le biais d'une Résolution du Parlement européen. La présidente de la Commission ITRE A. Sartori a été nommée Rapporteure sur ce dossier. Le projet de Résolution a été adopté le 24 janvier 2013, en Commission ITRE, par 48 voix pour, 5 contre et 7 abstentions. Un vote en session plénière est prévu, soit au mois de mars, soit en avril 2013.

Cette résolution salue le travail accompli par les autorités de sûreté nucléaire européennes et l'ENSREG dans la conduite des stress tests, mais envisage aussi la création d'un mécanisme de supervision de la sûreté nucléaire à l'échelle européenne. Cette disposition instaurant « un contrôle du contrôleur » est en contradiction avec plusieurs paragraphes de la Résolution, qui réaffirment le partage des responsabilités entre Etats membres, autorités de sûreté nationales et Commission européenne, et insistent sur le respect de l'indépendance des autorités de sûreté.